



MAIRIE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le sept septembre**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

**PRESENTS :** Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M. S. GILBERT- Mme C. GUILLET  
*Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.*

**Membres en exercice : 19 Présents : 19**

## **OBJET : Création de postes au titre de l'avancement de grade 2022**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la Fonction Publique

M. le Maire expose que le tableau d'avancement de grade du personnel pour l'année 2022 nécessite la modification du tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte les évolutions de carrières des agents.

M. le Maire propose donc de créer :

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- Trois postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Marie-José, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

- d'approuver ces créations de postes
- de valider le tableau des effectifs, joint en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, au chapitre et article prévus à cet effet.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*+Pour copie conforme.*

**Le Maire.**

Gérard NAPIAS

